



COMITÉ DU 22 AVRIL 2024				
DÉLIBÉRATION N°	C2024	04	22	21

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 17 Avril 2024 : 11 Avril 2024.
- Réunion du 17 Avril 2024 : absence de quorum constatée (27 membres présent.e.s, 1 membre suppléant, 5 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 31 membres absent.e.s et excusé.e.s).
- Date d'envoi de la 2^{nde} convocation à la réunion du 22 Avril 2024 : 18 Avril 2024.
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 29 Avril 2024.
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 03¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20240422-C2024042221-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Affichage : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



RESSOURCES HUMAINES CRÉATIONS D'EMPLOIS AUTORISATION

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers-ères Collègues,

- **Création d'emplois suite à réussite aux concours.**

Deux collègues, occupant respectivement leurs fonctions au sein de la Direction Communication et Direction des Services Techniques et de l'Exploitation, ont réussi les concours internes de rédacteur principal de 2^{ème} classe et de rédacteur. Considérant que les fonctions occupées correspondent au cadre d'emploi de la catégorie B, il est proposé de créer les emplois correspondants de manière à permettre à ces agents l'évolution de carrière correspondant à la bonne adéquation grade/fonction occupée. Ces nominations pourront intervenir à effet du 1^{er} mai 2024.

- **Créations d'emplois au sein du Centre de tri.**

Des emplois d'agents de tri sont successivement devenus vacants du fait de mobilités internes ou de départs en retraite.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du Centre de Tri, il apparaît nécessaire de pourvoir les postes devenus vacants en créant 7 emplois d'adjoints techniques dans le cadre de mises en stage à opérer à compter du 1^{er} mai 2024.

- **Créations d'emplois au sein du service transport.**

Des emplois de chauffeurs sont devenus vacants successivement du fait de mobilités internes, départ en retraite et situations d'inaptitude.

Afin d'assurer la continuité du service, il apparaît nécessaire de pourvoir les postes devenus vacants en créant 4 emplois d'adjoints techniques dans le cadre de mises en stage à opérer à compter du 1^{er} mai 2024.

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la 1^{ère} convocation adressée le 11/04/2024 aux membres du Comité en vue de la réunion du 17/04/2024,

Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 17/04/2024,

Vu la 2nde convocation adressée le 18/04/2024 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 22/04/2024,

Considérant le rapport présenté,

Article unique : de constater que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Article deux : de modifier le tableau des effectifs joint en annexe comme suit :

Création	Suppression	Date d'effet
Adjoint technique (11 postes)		01/05/2024
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe titulaire (1 poste)	18/04/2024
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe titulaire (1 poste)	18/04/2024
	Agent de maîtrise principal titulaire (1 poste)	18/04/2024
	Ingénieur Principal titulaire (1 poste)	18/04/2024
	Ingénieur Principal non titulaire (1 poste)	18/04/2024

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR 03 FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Nb de votes CONTRE 00 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Abstention(s) 00

ANNEXE : Tableau des effectifs au 22/04/2024

Emploi ou grade de l'agent	Catégorie de l'agent	L'agent travaille-t-il à temps complet ?	L'agent occupe-t-il un emploi permanent ?	Nature du contrat	Nature du contrat art 110	Code secteur	Rémunération de l'agent en euros annuels bruts	Indice de l'agent ou chevron	Motif du contrat de l'agent	Libellé motif du contrat de l'agent (si motif = Autres)	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus en ETP
Collaborateur de cabinet											1	1
Directeur Général des Services	A	oui	oui	emploi fonctionnel	L343			HEC3			1	1
ingénieur en chef hors classe	A										0	0
ingénieur en chef	A										0	0
ingénieur hors classe	A										0	0
ingénieur principal	A	oui	oui								6	5
ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8		791				1	1
ingénieur principal	A	oui	oui	CDD	L332-8		1015				1	1
ingénieur	A	oui	oui								3	3
Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui								0	0
Technicien principal de 1ère classe	B	oui	oui	CDD	L332-8		707				1	1
technicien principal de 2ème classe	B										0	0
technicien	B	oui	oui								3	3
technicien	B	oui	oui	CDD	L.332-23 1°		389				1	1
agent de maîtrise principal	C	oui	oui								18	18
agent de maîtrise	C	oui	oui								12	12
agent de maîtrise	C	oui	oui	CDD	L.332-8		415				1	1
adjoint technique principal de 1ère classe	C	oui	oui								41	40,8
adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								21	21
adjoint technique principal de 2ème classe	C	oui	oui								0	0
adjoint technique	C	oui	oui								59	46,5
adjoint technique	C	oui	oui	CDI			370				1	1
adjoint technique	C	oui	oui	CDD	L332.14		367				1	1
administrateur hors classe	A										0	0
directeur	A	oui	oui								0	0
attaché hors classe	A	oui	oui								0	0
attaché principal	A	oui	oui								5	5
attaché	A	oui	oui								2	2
attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8		567				1	1
attaché	A	oui	oui	CDD	L332-8		567				1	1
rédacteur principal 1ère classe	B	oui	oui								3	3
rédacteur principal de 2ème classe	B	oui	oui								1	1
rédacteur	B	oui	oui								3	3
rédacteur	B	oui	oui								0	0
adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	oui	oui								8	7,8
adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	oui	oui								2	2
adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui								20	18,5
adjoint administratif principal de 1ère classe	C	oui	oui	CDI			558				1	0,8
adjoint administratif principal de 2ème classe	C	oui	oui								3	3
adjoint administratif	C	oui	oui								2	2

207,4

